1. **Cheminement**

Le cheminement Tremplin DEC permet de préciser votre projet d’études et de bénéficier d’un accompagnement particulier afin de favoriser l’intégration aux études collégiales.

Ce cheminement ne peut pas excéder trois sessions consécutives (les sessions d’été étant exclues de ce calcul).

1. **Contenu d’une session dans le cheminement Tremplin-DEC**

Une session en Tremplin-DEC se compose de cours parmi la liste suivante :

* Cours de la formation générale :
* Français ;
* Éducation physique ;
* Anglais ;
* Philosophie ;
* Cours complémentaire.

Vous aurez aussi les cours suivants :

* 1 cours avec activités favorisant la réussite :
* Orientation scolaire et professionnelle (pour favoriser la réflexion sur les choix de carrières) : aucune annulation n’est acceptée pour ce cours ;
* 1 cours de mise à niveau pour être admissible dans le programme de votre choix, si nécessaire.

1. **Cours de mise à niveau**

Les cours de mise à niveau offerts sont :

* Mathématiques technico-sciences (TS) de la 4e secondaire;
* Mathématiques technico-sciences (TS) de la 5e secondaire (préalable TS 4e ou SN 4e);
* Science et technologie de l’environnement (STE) de la 4e secondaire (préalable ST 4e ou ATS 4e);
* Chimie de la 5e secondaire (préalable STE 4e ou SE 4e);
* Physique de la 5e secondaire (préalable STE 4e ou SE 4e);

Si le nombre d’inscriptions à un cours de mise à niveau n’est pas suffisant pour que le Cégep puisse donner ce cours ou si le nombre d’inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles, vous devrez le suivre dans un autre établissement d’enseignement.

1. **Français mise à niveau**

Même si vous avez réussi votre cours de français de la 5e secondaire, il se peut que vous soyez inscrit au cours de français mise à niveau (601-013-EM). Le règlement des conditions d’admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que tous les étudiants ayant obtenu **un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture** du cours de français de la 5e secondaire et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75 % se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français.

1. **Site *Ma réussite au Cégep* – page *Mon parcours***

Ce site est un outil de diffusion très important puisqu’il contient de l’information sur plusieurs sujets d’intérêt en lien avec votre parcours collégial.

Plus particulièrement, la page ***Mon Parcours*** (<https://maresite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>) contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter, le cas échéant.

Vous y trouverez, entre autres, les rubriques suivantes :

* Le rôle de l’aide pédagogique individuel (API) ;
* Le processus d’inscription ;
* Les changements de programme ;
* L’annulation de cours ;
* La récupération et la modification de votre horaire ;
* La demande d’incomplet permanent ;
* La fréquentation scolaire ;
* Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement.

1. **Services d’encadrement**

Les services d’encadrement qui vous sont offerts durant votre session en Tremplin-DEC sont les suivants : suivi avec l’aide pédagogique individuelle, consultation auprès d’un conseiller d’orientation, consultation auprès d’une conseillère en information scolaire et professionnelle et centres d’aide.

1. **Pour intégrer le programme que vous visez**

Si le programme visé est un programme offert au Cégep :

* Vous pourrez déposer une demande de changement de programme à l’interne sans avoir besoin de passer par le SRAM ;
* Vous trouverez toutes les informations sur la page ***Changement de programme*** du site ***Ma réussite au Cégep***.

Si le programme visé n’est pas un programme offert au Cégep ou si vous désirez poursuivre vos études dans un autre cégep :

* Vous pouvez vous référer au site du SRAM ou au site du cégep en question afin d’obtenir les informations sur les périodes de demandes d’admission ;
* Vous pouvez aussi trouver l’information au Service de l’orientation scolaire (local A-109). Ces informations sont disponibles le mois précédant le début de la session.

1. **Sources d’information**

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d’information suivantes :

* Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep>);
* Les services en ligne Omnivox;
* Le site Internet du Cégep ([www.cegepmontpetit.ca](http://www.cegepmontpetit.ca));
* Le téléaffichage.